



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Concours national de la Résistance et de la Déportation 2023

---

### Circulaire n° 2022-139 du 15/11/2022 relative à la session 2023 du Concours national de la Résistance et de la Déportation

#### Rectorat

#### Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Jérôme Chastan

IA-IPR histoire-géographie

Référent Mémoire et citoyenneté

Téléphone : 06 34 41 89 91

Mél : [jerome.chastan@ac-creteil.fr](mailto:jerome.chastan@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco

94010 Créteil cedex

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du second degré (pour attribution), s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs académiques, directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis, du Val de Marne..*

---

#### **Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation - session 2023**

---

Chaque année, les élèves de l'académie de Créteil présentent des projets de grande qualité, régulièrement primés au niveau national, dans le cadre du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) et témoignent ainsi de leur forte implication.

À leurs côtés, de nombreux enseignants entrent dans le processus de préparation du concours avec les élèves. Pour aider chacun d'entre eux, quelques points d'appui et de vigilance sont ici rappelés.

#### **Textes règlementaires**

Deux textes fournissent le cadre et le règlement du concours : l'arrêté du 23 juin 2016 publié au JO du 28 juin 2016 et le règlement du concours pour l'année 2022-2023 sur le thème : « **L'école et la Résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945)** ».

Ces documents sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://eduscol.education.fr/cnrd>
- <https://eduscol.education.fr/document/43180/download>

#### **Public concerné**

Le concours est ouvert à tous les élèves à compter de la classe de troisième (ou niveau équivalent). Les élèves peuvent être scolarisés dans des établissements relevant directement de l'Éducation nationale (collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, EREA) comme au sein d'établissements tels que les CFA, EPIDE, IME, écoles de la deuxième chance, etc.

#### **Enjeux pédagogiques et civiques**

Le CNRD constitue un levier pour engager les élèves dans un travail autour de l'histoire, adapté à leurs appétences et parcours ainsi qu'aux projets des établissements et classes. Il compte quatre catégories

de participation, précisées dans le règlement (deux en collège et deux en lycée). Elles permettent d'inscrire les élèves dans des projets individuels et/ou collectifs. Il permet de développer les capacités d'analyse des élèves. Il a aussi une portée civique importante, en amenant les élèves à réfléchir sur les valeurs qui fondent notre République et l'engagement nécessaire pour les faire vivre et les défendre, dans une dimension interdisciplinaire forte.

## Démarches

Quelle que soit la catégorie, le travail s'inscrit dans trois démarches convergentes.

### Une démarche scientifique

Le concours est l'occasion de faire entrer, chaque fois que possible, les résultats de la recherche dans les contenus des enseignements. Il permet notamment de travailler la recherche documentaire, l'approche critique des sources, l'éducation aux médias et à l'information (EMI). Les documents et témoignages, contextualisés, mis en perspective, servent à mobiliser l'esprit critique des élèves lorsqu'ils en font usage dans leurs propres travaux ou lorsqu'ils effectuent des choix documentaires. Le concours développe ainsi leur vigilance quant au respect de la propriété intellectuelle et du droit à l'image. Le recours aux documents d'archives est particulièrement formateur pour les élèves.

### Une démarche didactique

Le concours permet de travailler le lien entre citoyenneté, histoire et mémoire dans le cadre des programmes d'histoire-géographie. Il est doté d'une composante civique forte. Il peut réunir avec profit plusieurs disciplines.

Dans ce cadre, les élèves seront acteurs de leur implication. Il est donc préférable que la participation, tout particulièrement aux devoirs individuels, soit volontaire ou, à tout le moins, rendue significative pour chaque candidate et candidat. L'énoncé explicite des attendus correspondant au niveau de classe et à la catégorie choisie facilitera leur travail ainsi que leur investissement.

### Une démarche pédagogique

Durant la préparation du concours, les élèves sont notamment mis en activité d'apprentissage par le biais d'une démarche de projet afin d'acquérir compétences, connaissances et culture nécessaires à la réalisation d'un travail collectif ou d'un devoir individuel. Le travail en équipe, l'usage de pratiques innovantes, la production de ressources, l'utilisation du numérique par les élèves sont autant de pistes à suivre. La recherche de l'originalité, légitime, n'est pas une condition nécessaire. Elle s'inscrit seulement dans la valorisation du travail de fond entrepris par les élèves. La liberté que donne le concours sur les formes des productions, en particulier pour le développement de travaux collectifs, doit être pleinement exploitée par les élèves et les professeurs qui les encadrent.

## Productions et travaux

Le règlement du concours fournit de nombreuses indications pour les travaux collectifs afin de garantir leur protection durant leur circulation entre les membres des jurys et de faciliter leur conservation.

Concernant les devoirs individuels, deux éléments sont à souligner :

- lors de la composition, des tiers-temps peuvent être octroyés aux élèves qui en bénéficient déjà dans le cadre de leur scolarité ;
- la forme académique du développement construit ou de la composition n'est pas requise, comme le précise la lettre de cadrage des sujets académiques des épreuves individuelles du CNRD rédigée par Tristan Lecoq, Inspecteur général de l'Éducation nationale, président du jury national des correcteurs du CNRD : « Adossée aux programmes d'histoire, l'épreuve individuelle ne constitue cependant nullement un entraînement aux examens (DNB et baccalauréat) mais elle doit favoriser une réflexion personnelle des élèves en s'appuyant sur les cours de leurs enseignants, leurs acquis personnels et le travail réalisé lors de la préparation. Une production soignée montrant des qualités de réflexion et un investissement personnel ainsi que la compréhension des objectifs du concours est recevable ».

Concernant les travaux collectifs, la réalisation d'un document de présentation sur un support différent que celui de la production est obligatoire. Un seul support est accepté pour les travaux numériques : une clef USB. La taille de la production numérique ne doit pas dépasser 1 Go. Il est bien sûr possible de réaliser une production non dématérialisée, ainsi que de mêler éléments numérisés et non numérisés dans une production.

### Éléments de calendrier

Une date unique nationale pour la clôture des inscriptions est fixée le **mercredi 1<sup>er</sup> février 2023**. Cette date d'inscription ne préjuge pas de l'avancée des travaux avec les élèves : les professeurs disposent encore des mois de février et de mars pour les conduire.

La date des épreuves individuelles est fixée au **vendredi 31 mars 2023**.

La transmission des copies et des travaux collectifs par les établissements est attendue au plus tard le **samedi 1<sup>er</sup> avril 2023**.

### Ressources et partenaires

Des fiches conseils sont consultables sur le portail national du concours à l'adresse suivante : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/conseils>.

Les DSDEN et les partenaires sont d'une aide précieuse. Les DSDEN accompagnent les professeurs. Elles organisent des animations et formations, en lien avec Jérôme Chastan, référent Mémoire et citoyenneté ([jerome.chastan@ac-creteil.fr](mailto:jerome.chastan@ac-creteil.fr)), et Alice Marsol, responsable du Trinôme académique ([alice.marsol@ac-creteil.fr](mailto:alice.marsol@ac-creteil.fr)), ainsi qu'avec de nombreux partenaires. Il est possible de les contacter aux adresses suivantes :

- Val-de-Marne : [ce.94ia@ac-creteil.fr](mailto:ce.94ia@ac-creteil.fr)  
Évelyne Coggiola-Tamzali [Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr](mailto:Evelyne.Coggiola-Tamzali@ac-creteil.fr)
- Seine-et-Marne : [ce.77ia@ac-creteil.fr](mailto:ce.77ia@ac-creteil.fr)  
Christophe Chappée [Christophe.Chappee@ac-creteil.fr](mailto:Christophe.Chappee@ac-creteil.fr)
- Seine-Saint-Denis : [ce.93cabinet@ac-creteil.fr](mailto:ce.93cabinet@ac-creteil.fr)  
Thomas Fracapani [Thomas.Fracapani1@ac-creteil.fr](mailto:Thomas.Fracapani1@ac-creteil.fr)

Les services pédagogiques des différents centres d'archives d'Île-de-France comme les musées et les lieux de mémoire sont disposés à accompagner les équipes. Des professeurs-relais sont à la disposition des équipes enseignantes. En complément de la [brochure nationale](#), éditée cette année par la Fondation de la Résistance, les Archives nationales de Seine-et-Marne ont mis en ligne [plusieurs documents issus de leurs fonds](#) pouvant être exploités par les professeurs et les élèves. Les Archives du Val-de-Marne proposent de s'[inscrire à des ateliers pour travailler sur des documents d'archives](#), et ainsi de développer leur capacité d'analyse et leurs connaissances historiques.

De même, il est possible de vous appuyer sur des associations partenaires de l'École afin de mobiliser leurs compétences et les amener à témoigner, ou à accompagner les élèves dans leur parcours.

Conscient de l'ampleur du travail et de l'investissement de tous, je vous remercie, ainsi que les équipes enseignantes, de participer au rayonnement du concours dans notre académie, développant ainsi la motivation et l'engagement des élèves dans leurs parcours scolaire et citoyen.

Le Recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT